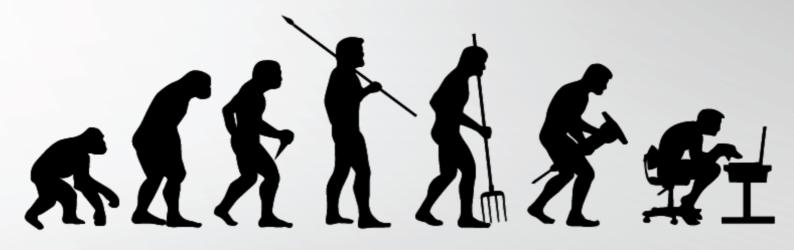


L'OSTÉOPATHIE EN ENTREPRISE





OBJECTIF PRINCIPAL : AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS



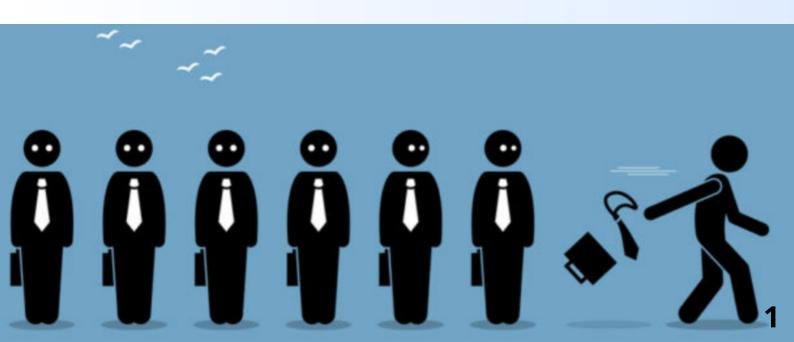
Offrir à ses salariés la possibilité de pouvoir **bénéficier d'une séance d'ostéopathie** en entreprise est à la fois **bénéfique** pour **les salariés** comme **pour l'entreprise** ellemême.

Elle apporte un bien être aux bénéficiaires et participe en même temps à la productivité de l'entreprise.

Dans son travail, l'employé est souvent soumis à un certain nombre de contraintes, notamment sur le plan physique.

A long terme, celles-ci peuvent avoir un **effet néfaste sur son état de santé**. Les travaux répétitifs et le port de charges lourdes vont entrainer **des troubles musculo-squelettiques**.

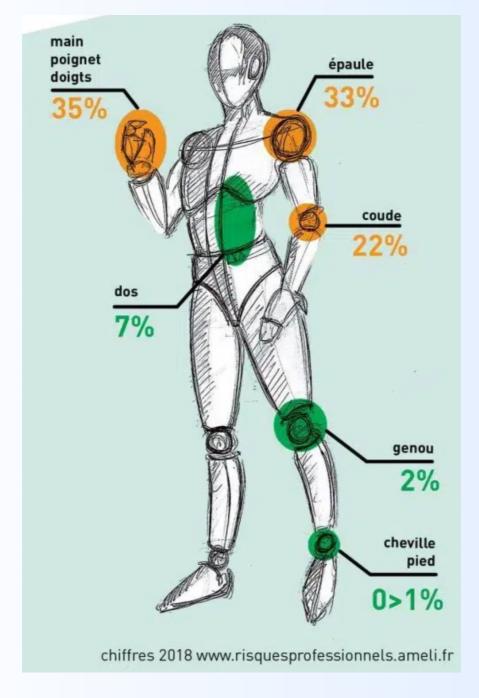
Au bout de plusieurs années, des **douleurs chroniques** s'installent de manière durable et peuvent entrainer des **arrêts répétitifs** voire une **inaptitude** nécessitant une **reconversion professionnelle**.



QU'EST CE QU'UN TROUBLE MUSCULO-SQUELETTIQUE ?

Tendinopathies, lombalgies chroniques, cervicalgies ou encore syndrome du canal carpien sont les exemples **les plus fréquents de troubles musculo-squelettiques**.

En général, ils se traduisent par une gêne ou une douleur qui **invalide progressivement le salarié** à la fois dans **son travail** mais aussi dans les gestes de **la vie quotidienne**.



Les troubles musculo-squelettiques constituent les maladies professionnelles reconnues les plus fréquentes. Ils touchent des millions de travailleurs.

L'OSTÉOPATHIE : UNE SOLUTION CONTRE LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

L'ostéopathie consiste à **diagnostiquer et traiter manuellement les pertes de mobilité** des différents tissus du corps (articulations, muscles, fascias) pouvant altérer l'état de santé du patient.

L'ostéopathe considère le corps dans **sa globalité**. Il choisira les techniques les mieux adaptées en fonction des symptômes et des antécédents de chaque patient.

L'ostéopathie permet donc une prise en charge :

- <u>Préventive</u>: L'ostéopathie permet de **prévenir de nombreux troubles musculo squelettiques**. L'ostéopathie peut agir avant l'apparition des premiers symptômes et **maintenir les employés en bonne santé**.
- <u>Curative</u>: L'ostéopathe **agit** aussi lorsque **les troubles musculosquelettiques sont installés**.
- <u>De bien-être</u>: L'ostéopathie apporte un **bien-être général aux salariés**. (respiration, stress).



L'OSTÉOPATHE EN ENTREPRISE : POUR QUI ?

L'ostéopathie en entreprise s'adresse à toutes les entreprises, quelle que soit sa taille et son activité.

La sédentarité, des efforts de manutention excessifs, asymétriques et répétitifs sont les principales causes de troubles musculo-squelettiques.

Ainsi, l'ostéopathie trouve parfaitement sa place au sein de **l'ensemble des** milieux professionnels.

Les avantages pour les employeurs et pour les employés sont multiples :

Pour l'employeur :

- Diminution du nombre d'arrêts maladie
- Baisse des coûts liés aux arrêts maladie
- Baisse de l'absentéisme
- Baisse du turn-over
- Hausse de la productivité
- Hausse de la fidélisation des salariés à votre entreprise
- Climat social plus sain



<u>Pour l'employé :</u>

- Réduction des douleurs liées à l'activité professionnelle
- Meilleur état d'esprit
- Reconnaissance du salarié
- Amélioration du bien-être et réduction du stress.

^{1.} Fryer G, Alvizatos J, Lamaro J. The effect of osteopathic treatment on people with chronic and sub-chronic neck pain: A pilot study. Int J Osteopath Med. juin 2005;8(2):41-8.

2. Licciardone JC, Brimhall AK, King LN. Osteopathic manipulative treatment for low back pain: a systematic review and meta-analysis of randomized controlled trials. BMC Musculoskelet Disord. déc 2005;6(1):43.

L'OSTEOPATHIE EN ENTREPRISE : COMMENT ÇA MARCHE ?

L'ostéopathe intervient **directement dans les locaux** de l'entreprise avec **tout le matériel nécessaire.**

L'employeur définit avec l'ostéopathe le **jour**, les **créneaux horaires** le **nombre de consultations** et le **nombre d'interventions**.

Les consultations sont d'une durée de 40 minutes par salarié.

Le coût de la séance ainsi que la répartition salarié-employeur sont définis en accord avec l'employeur.



N'hésitez pas à me contacter si vous pensez que cette approche **peut être bénéfique** à votre entreprise et vos employés.



Julien LAMPERT El - Ostéopathe D.O



07 44 72 14 10



lampert.osteopathie@gmail.com



INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES



L'absentéisme en France

L'année 2022 enregistre un nouveau record concernant l'absentéisme.

Parmi les différentes causes, on peut rappeler que 2022 a été marquée par les vagues épidémiques dues notamment au Covid-19.

Cependant, ces vagues **n'expliquent pas tout** et on observe également une augmentation de l'absentéisme, notamment en raison des **troubles latents** (**troubles psy, troubles musculo squelettiques**...).

Ce phénomène est probablement lié à la reprise d'activité suite au Covid-19 mais aussi à la **généralisation du télétravail** qui entraîne parfois plus de **sédentarité** ou de **postures statiques** compte tenu des habitudes de travail différentes et des équipement utilisés par le salarié à son domicile.

Yves HÉRAULT
Directeur Data AXA Santé & Collectives

Le coût de l'absentéisme en France



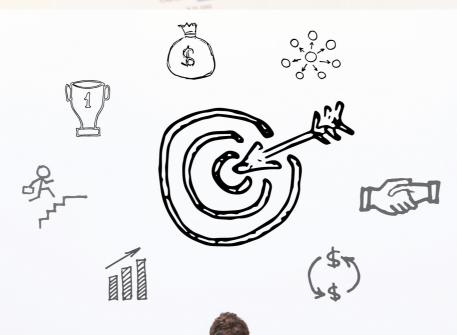
L'arrêt maladie d'un salarié peut représenter un **coût important pour l'employeur**. Entre la prise en charge des indemnités journalières, la réorganisation du travail et le remplacement éventuel du salarié, **les conséquences financières peuvent être lourdes**.

Les coûts directs sont les plus visibles. Il peut rester une part de maintien de salaire à charge pour l'employeur, voire une perte de revenu pour le salarié.

A ces coûts directs **se rajoutent des coûts indirects** liés aux coûts de gestion de l'absentéisme tels que la gestion administrative et de remplacement, ainsi que les coûts de perte de productivité liés à l'interruption de l'activité.



L'OSTÉOPATHIE EN ENTREPRISE



Julien LAMPERT *El*Ostéopathe D.O

ADELI: 670007467 SIREN: 977 497 056

Ne pas jeter sur la voie publique